Questions orales

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous devons applaudir à l'événement qui se produit actuellement aux États-Unis, savoir, la signature du traité de paix entre deux pays du Moyen-Orient. Cela est de bon augure pour l'avenir de cette région du globe. Nous devons espérer et souhaiter que rien ne vienne à l'avenir contrecarrer l'immense travail qui a été accompli par ces deux pays et les États-Unis pour en arriver à la signature de ce traité de paix.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion présentée par M. Diefenbaker et appuyée par M. Jamieson.

Y a-t-il consentement unanime?

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: La Chambre notera, j'en suis certain, qu'il ne pouvait y avoir de façon plus appropriée de marquer le 39° anniversaire de l'élection du très honorable représentant au Parlement que nous célébrons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

LES PÊCHERIES

L'ARRESTATION DES BÛCHERONS TRAVAILLANT À UN PROJET DU GOUVERNEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du règlement au sujet d'une affaire importante et urgente, à savoir l'arrestation par des fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches de plusieurs bûcherons travaillant dans les Îles de la Reine-Charlotte. Ces bûcherons travaillent à des ouvrages approuvés par le gouvernement de Colombie-Britannique et relèvent du ministère des Forêts de cette même province. C'est pourquoi, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au ministre des Pêches de cesser les arrestations arbitraires de bûcherons travaillant à des ouvrages approuvés par le gouvernement; et que le ministre entre par ailleurs immédiatement en pourparlers avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de tous les dossiers litigieux, au lieu de harceler des travailleurs qui ne font en fait qu'exécuter les tâches qui leur ont été confiées par leur employeur.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE STATUT DE LA FEMME

LA PRÉSUMÉE EXCLUSION DES FEMMES DE LA STRATÉGIE DE L'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme de nombreux [M. Broadbent.] députés il n'ignore assurément pas, qu'une importante réunion du Comité nationale d'action de la condition de la femme qui représente plus de 165 associations féminines au Canada, a eu lieu à Ottawa la fin de semaine dernière. La réunion a surtout porté sur la dégradation de la situation de l'emploi pour les femmes, qui constitue leur préoccupation majeure depuis les derniers mois.

Le premier ministre, d'autres députés et moi-même avons discuté en janvier de la déclaration vigoureuse de la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme au sujet de l'exclusion délibérée des femmes de la stratégie d'emploi du gouvernement, en particulier de celle qu'a annoncée en septembre dernier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A la suite de cette annonce, les six conseils consultatifs se sont réunis plus tard en janvier et ont endossé le point de vue et l'accusation de M^{me} Rousseau.

Le premier ministre peut-il nous dire quelles dispositions il a prises pour consulter directement le Conseil consultatif national ou les organismes provinciaux compétents pour régler le problème précis soulevé par M^{me} Rousseau et d'autres membres du Conseil et qui touche énormément les femmes qui à l'heure actuelle font partie de la main-d'œuvre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentantes du Conseil consultatif de la situation de la femme. Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a aussi étudié les revendications que le Conseil a présentées au gouvernement.

J'aimerais informer le député que sur les milliers d'emplois créés l'an dernier plus de 60 p. 100 sont allés à des femmes. Le programme de création d'emploi du gouvernement et le rendement de l'économie canadienne l'année dernière ont été positifs. Le gouvernement a créé plus d'emplois pour les femmes que pour les hommes l'an dernier.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je suis quelque peu étonné que le premier ministre n'ait pas répondu, car il a réfuté très catégoriquement les observations de Madame Rousseau. Je ne suis pas certain que le premier ministre soit bien renseigné à ce sujet, mais je voudrais l'interroger plus précisément au sujet du programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada qui a été réduit récemment, lésant ainsi des milliers de Canadiennes. Je voudrais lui signaler aussi la répercussion des modifications à la loi sur l'assurance-chômage qui touchent les femmes de façon disproportionnée par rapport aux hommes.

Quelle mesure le premier ministre prend-il de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en vue de revoir ces décisions et de rétablir—jusqu'à ce qu'une déclaration complète soit faite à ce sujet—les programmes directement en cause qui aident les femmes à devenir équitablement des participantes à part entière sur la place du marché?